

Les deux préliminaires du recteur :

- un incident grave a eu lieu, le matin même, au lycée de Thiais (94) où un lycéen a été poignardé, le DASEN du 94 et le recteur devront sûrement quitter la séance pour s'y rendre, un appel quelques minutes après annoncera le décès du jeune.
- le recteur rappelle que selon le règlement intérieur les débats durant l'instance sont confidentiels, et qu'ils ne doivent pas être enregistrés. Il est donc selon lui impossible d'écrire des citations sur twitter 48h après le CSA ; il y a bien sûr la possibilité de faire un CR mais pas de ressortir mot pour mot ce qui est dit en CSA !!!

Déclarations liminaires des organisations syndicales :

Après trois déclarations, le recteur, interrompt la séance car il a un appel du procureur de la République et comme il veut entendre toutes les déclarations liminaires, il demande qu'on l'attende.

Le recteur répond à quelques éléments avant d'aller à Thiais, ses réponses seront complétées par le secrétaire général qui reprendra la présidence pour la suite du CSA.

- Petit point historique : depuis 2017, l'académie a perdu 10 000 élèves dans les écoles, ce qui devrait entraîner des suppressions de postes, mais en réalité 2826 postes ont été créés. Sur les 700 millions d'euros qui ont été dépensés, il ne faut pas oublier qu'il y a la naissance du corps des AESH, même si cela n'est pas parfait.

- Dotation 1er degré : aucun poste n'a été supprimé. Comme il y a moins d'élèves, le P/E a beaucoup donc beaucoup augmenté sur 5 ans.

- Liberté pédagogique : sur les soit-disant objectifs cachés des nouvelles injonctions du ministère -concernant le développement du vocabulaire en maternelle et la résolution de problèmes- il ne s'agit pas de remettre en cause la liberté pédagogique des enseignant.es, mais de mettre en avant ce qui fonctionne.

- Erreurs de prévisions : parfois le rectorat se trompe, les prévisions ne sont pas une source exacte.

- STMG : il se félicite d'avoir répondu aux revendications des syndicats à la rentrée 2022 pour les capacités d'accueil des classes à 24.

- Menaces sur les ENT au lycée Jean Jaurès de Montreuil : il souligne qu'il n'y a pas que Jaurès, mais est d'accord qu'il y a un problème de sécurité avec les ENT. Cela dépend aussi du département. L'utilisation des ENT doit être travaillée aussi à l'intérieur lien avec les forces de l'ordre donc c'est pour ça que l'on ne communique pas. Dans les échanges qu'il y a avec les forces de l'ordre, nous mesurons ensemble les risques et il n'y a pas matière à fermer l'établissement.

Une organisation syndicale souligne que même si il y a des menaces partout en France, le fait que les épreuves de Jaures aient fuité fait penser aux collègues que c'est local. Il faut a minima communiquer pour rassurer les collègues.

- Inégalité de genre qui perdure : complètement d'accord pour les questions d'inégalités de genre, il faut que l'on travaille plus dessus, et devons utiliser le rapport.

- Prise en compte des IPS dans les DGH : cela sera pris en compte, selon un modèle qui sera présenté au GT DHG.

3 vœux sont proposés par les syndicats

- Vœu concernant le lycée Mozart du Blanc-Mesnil à partir du communiqué intersyndical : les retours de l'enquête seront fait mercredi prochain
Vote : 6 pour (FSU ; CGT ; SUD) ; 1 abs (UNSA) ; 1 contre (FO)
- Vœu proposé par FO concernant le lycée Mozart du Blanc-Mesnil :
" Etant donné la situation critique au lycée Mozart du Blanc-Mesnil, et pour restaurer le dialogue ainsi qu'un climat propice au travail et au bien-être de toutes et tous, le CSA demande qu'un.e nouveau-elle cheffe d'établissement soit nommé.e. Le CSA demande également le retrait immédiat du rapport disciplinaire rédigé par le proviseur à l'encontre de deux collègues"
Votes : 9 pour (SUD : CGT ; FSU ; FO) et 1 abs (UNSA)
- Vœu proposé par FO concernant la réforme des retraites :
« La première ministre Mme Borne a confirmé le 10 janvier le contenu de son projet de réforme des retraites:
 - *Recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans*
 - *Accélération du passage à 43 annuités pour avoir une retraite à taux plein*
 - *Suppression des régimes spéciaux.**Contrairement à ce qu'affirme Mme Borne, il n'y a aucun problème de financement des régimes de retraite, ni pour le régime général, ni pour les régimes spéciaux, ni pour les fonctionnaires d'Etat dont les pensions relèvent du budget de l'État. Le CSA de l'académie de Créteil estime que ce projet de réforme est inacceptable et exige son retrait total »*
Votes : 9 pour (SUD : CGT ; FSU ; FO) et 1 abs (UNSA)

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023

La cheffe de service du Pôle académique de la prospective et de la performance de l'académie de Créteil présente les prévisions des effectifs.

- Les ISP seront toujours sur le site du ministère à présent et seront pris en compte dans les effectifs.
- Les prévisions pour les effectifs sont travaillées avec les DSDEN
- Toujours en baisse depuis une dizaine d'années.
- Dans 2nd degré, il y a une hausse des effectifs pour le 77.

Le modèle n'est pas parfait mais cela dépend des années et l'objectif est de toujours améliorer le modèle, même si certaines variables ne peuvent pas être prises en compte.

Après le Covid, il y a eu des mouvements difficiles à appréhender. Il n'y a pas de prise en compte des programmes immobiliers, car on ne sait pas si cela va entraîner une hausse des effectifs des élèves.

Organisation syndicale : l'année dernière une grosse baisse avait déjà été prévue mais n'a pas eu lieu. Qu'est-ce qui n'a pas été pris en compte ? Si on se base juste sur la démographie, comment sont pris en compte les autres critères plus spécifiques à l'académie. On ne peut pas se tromper chaque année. L'écart est important en 3ème.

Discussion autour de la différence entre le prévisible et le réel pour les élèves de 3ème à la rentrée 2022 : Organisations syndicales : Comment expliquer cela ? Est-ce qu'il est ici question des élèves qui ont redoublés ? Qui n'ont pas eu de place en lycée ? Dans les prévisions pour la rentrée 2023, il devrait donc y avoir une hausse en 2nd pour éponger cette différence. La question est à présent de savoir pourquoi dans les prévisions il n'y a pas plus en 2nd LGT et que toute cette augmentation est en LP.

Le rectorat : il faut faire en sorte d'inciter les élèves à aller dans les filières professionnelles et pas en STMG, car il y a beaucoup de places vacantes en lycée professionnelle et qu'il y a beaucoup de débouchés. L'orientation des élèves ne doit pas se faire sur la capacité d'accueil globale mais plus sur une adéquation entre demandes et offres. Parfois les représentations des élèves sont faussées, donc c'est pour ça qu'il faut faire des mini stages, donner de l'appétence pour des filières qui sont vacantes, dont on sait qu'il y a des débouchés.

Organisations syndicales : Cela contraindrait les élèves dans le choix de leur orientation. Il faut aussi prendre en compte les difficultés de transport en commun pour les scolaires, le fait qu'il n'y ait pas d'internat et bien sûr les réticences des élèves et des familles qui ne souhaitent pas aller en lycée professionnel.

Répartition des moyens du 1er degré pour la rentrée 2023

Rectorat : le choix a été d'éviter un saupoudrage sur les 3 départements car cela ne sert à rien, donc tout est donné au 77 dans une volonté de rééquilibrer le P/E entre les 3 départements. Les 65 ouvertures d'ETP iront donc pour le 77.

Organisations syndicales : il ne s'agit pas de s'opposer à ces ETP pour le 77 mais nous critiquons qu'il n'y en ait pas plus pour les autres départements. Cela permettrait entre autres des dédoublements pour les GS REP et une prise en compte école inclusive. Il y a certes une hausse ETP mais aussi 130 fermetures de classe dans le 77. Il faut prendre en compte le manque de place en ULIS et la hausse du nombre d'élèves allophones (qui avait baissé pendant le confinement). Le ministère doit pouvoir rouvrir des enveloppes en fonction des élèves en plus.

Rectorat : avec la baisse d'effectif, il y a une augmentation du P/E, sur le 94 et 93 même si on concentre les moyens sur le 77. Les postes gelés en UPE2A ont été ré-ouverts. Les enveloppes sont fermées, il n'y a qu'une possibilité d'ajustement dans l'enveloppe mais pas une augmentation de l'enveloppe même si il y a 1000 élèves en plus.

Vote : 10 contre

Répartition des moyens du 2nd degré pour la rentrée 2023

Moyens pour le 2nd degré

- 18 ETP pour les collèges du 94 / 9 ETP pour les collèges du 77 / 4 ETP pour les collèges du 93
- 45 ETP pour les lycées pro
- - 6 ETP pour les lycées GT

5 établissements vont ouvrir sur le territoire

6 ETP de personnels de direction

10 ETP personnels adm

7 ETP de moyens de CPE.

Organisations syndicales :

Comment se fera le financement de la mesure prise sur le retour des mathématiques (à raison d'1h30) ?

Il manque beaucoup de CPE donc pourquoi seulement 7 ?

Il n'est pas acceptable de demander aux élèves de remplir les classes existantes ; il faudrait pouvoir ouvrir des classes de STMG pour les élèves qui le souhaitent.

Rectorat : il y a une volonté d'un H/E homogène sur le territoire. Pas de rallonge pour les CPE. Les IPS seront détaillés sur le GT DHG. L'enveloppe est répartie sur les établissements qui ont le plus faible IPS.

Pour les mathématiques supplémentaires, cela sera dans les documents mais pas dans les tableaux. Pour la question de la filière STMG ce sera toujours une capacité d'accueil à 24, parfois c'est aussi un problème de bâti où il n'est pas possible d'ouvrir d'autres classes.

L'année dernière avait été gardé 60 ETP pour la suppléance, mais cela n'est pas utile d'augmenter cette suppléance puisque il y a une difficulté à recruter.

Vote : 10 contre

Évolution de la carte des langues et des enseignements de spécialités

25 demandes d'ouvertures, 2 demandes de fermetures

Rectorat : Nous avons la volonté de promouvoir la pratique renforcée des langues sur l'académie et de ne pas ouvrir des cours d'arabe seulement dans le 93 mais aussi 94 et 77.

Vote : 3 contre (FO) et 7 abs (SUD, CGT, FSU, UNSA)

Évolution carte des spécialités

Rectorat : Stains ouverture d'une spécialité théâtre. Remarque sur les inégalités filles vont en SVT et les garçons en NSI.

Organisations syndicales : La réforme a fait qu'il n'y a plus de vie de classe, les conseils de classe se font à 3 profs, les choix des spécialités sont réalisés en fonction de rumeurs sur les algorithmes de Parcours Sup. Les heures de spécialités sont prises dans la marge de la DHG ce qui impacte les conditions de travail car on ne sait jamais où il y aura des élèves et si on doit prendre de la marge.

Secrétaire Général : Pas de remontée des chefs d'établissement qui sont en sueur pour gérer cela.

Vote : 3 contre (FO) et 7 abs (SUD, CGT, FSU, UNSA)

Évolution de la carte comptable

Situation d'un établissement dans le 77 : Un poste d'agent comptable est resté vacant pendant longtemps, puis pris par un agent qui a été accompagné, avec son accord, réaffecté comme adjoint gestionnaire. Depuis la publication de fiches de postes, 2 candidatures ont été reçues mais finalement se sont désistées. La conséquence est que les 6 établissements qui avait cet agent comptable sont rattachés à deux autres agents comptables. Au delà du conjoncturel, il y a une volonté d'avoir une professionnalisation de la chaîne avec des agences comptables solides.

Les syndicats interrogent sur la politique des ressources humaines sur ces postes pour les rendre plus attractifs, comme grossir les agences, plus de primes, ... Il y a en effet une crise du recrutement.

Pour les fondés de pouvoir, (adjoint comptable) la difficulté de recrutement est la même.

Annonces diverses

- le rectorat va anticiper au niveau des ressources humaines pour les recrutements de la rentrée
- il y a de nouveaux un prix littéraires des enseignant·es de l'académie

CSA académique de repli du 24 janvier 2023

En préambule, le secrétaire général souhaite s'exprimer sur le fait que l'on a voté contre, car il veut un CSA où il est possible d'échanger avec les syndicats pour trouver les meilleures décisions. Il ne comprend pas pourquoi les syndicats votent contre car tout le monde à l'air d'accord. Les organisations syndicales expliquent que ce n'est pas le problème de la répartition mais de l'enveloppe globale qui est insuffisante. Le rectorat pourrait demander une rallonge au ministère.

Questions diverses :

- Concours supplémentaire : pas remis en cause. Pas d'éléments précis mais il aura lieu.
- Concours exceptionnel : pour les contractuelles, informations déjà en ligne, accompagnement par le CNED, 10h par semaine sur 8 semaines pour passer le concours, financer par l'académie.

- Question covid, il n'est plus possible d'avoir un certificat d'isolement sur Amélie. Est-ce que collègues sont toujours autorisés de ne pas aller travailler le temps qu'ils et elles fassent le test ? Les secrétaires dans établissement saisissent souvent en ASA congé maladie ce qui est décompté des jours d'arrêt maladie. Le secrétaire générale confirme qu'un arrêt maladie pour Covid est sans jour de carence et non décompté.
- Pour le lycée Mozart du Blanc-Mesnil, pas de protocole écrit : c'est la pratique du cabinet du rectorat. Les restitutions se feront à l'oral. Les syndicats ont fait une demande des restitutions écrites. La réponse est que ce n'était pas une enquête administrative, il n'y a donc pas de conclusion d'enquête. Il n'y aura rien dans les dossiers administratifs des collègues. La FSU rappelle qu'il y aura un drame et l'administration sera entièrement responsable et souligne qu'un tel entêtement de la part du rectorat à soutenir le chef d'établissement est incompréhensible. Le secrétaire général ne commente pas d'avantage .

Répartition des moyens du 1er degré pour la rentrée 2023

Tous les pour Seine et Marne pour rattraper le retard pris. Les deux autres départements P/E augmente car question démographique, et augmente plus que la Seine et Marne

Vote : 9 contre (FO, SUD, CGT, FSU) et 1 abs (UNSA)

Répartition des moyens du 2nd degré pour la rentrée 2023

Hausse des effectifs en collèges et en voix pro et baisse et GT.
Tenté de maintenir même H/E mais difficile pour les lycées professionnels
H/E a baissé, maintenu pour collègue et GT

Organisations syndicales : il y a peut-être un maintien des ETP mais que faire des postes où il n'y a pas d'enseignant-es ?

Rectorat : Il y a actuellement des signatures de conventions avec Pôle emploi pour qu'ils aident à générer des candidatures. Il y a une petite marge de souplesse pour rendre les contrats attractifs - avec prolongement CDD et augmentation de salaire en fonction des parcours antérieurs, comme par exemple pour les gestionnaires de réseau informatique- mais elle est faible. On nous répond qu'«embrasser la carrière d'enseignant-e apporte autre chose qu'un important salaire ».

Retour sur la capacité d'accueil en lycée général et technique : le rectorat reste sur sa logique de ne pas orienter les élèves vers le tertiaire mais de valoriser la voix professionnelle, pour que les élèves et les familles fassent des vœux plus divers.

Par rapport à fermeture de l'agence comptable, le risque serait que la prise de décision d'éclater une agence comptable pour la fermer se généralise. Le secrétaire générale assure qu'il n'y a pas de politique volontaire pour aller en ce sens. Il faut juste rendre les agences comptables attractives. Les fondées de pouvoirs qui sont formés pour être agents mais qui restent fondées de pouvoirs, donc réflexions comment améliorer, pas satisfait, tous les ans en difficulté sur les agents comptables.

Vote : 9 contre (FO, SUD, CGT, FSU) et 1 abs (UNSA)